

**DELIBERATION N°2022-38 : CONVENTION D'ENTRETIEN DU PARCOURS SPORTIF DU  
BOIS DE LOUVECIENNES – FORÊT DOMANIALE DE MARLY**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-94 relative à la convention de partenariat pour la remise en état du sentier sportif du Bois de Louveciennes (forêt domaniale de Marly) à intervenir avec la ville de Louveciennes et l'ONF,

Considérant que des travaux de remise en état du sentier sportif vont être prochainement réalisés par l'ONF,


Considérant que ces travaux vont être financés en partie par l'ONF et en partie par les communes de Bougival et de Louveciennes,

Considérant que pour maintenir un bon niveau d'entretien du sentier, une convention de fonctionnement tripartite doit être signée entre l'ONF et les villes de Louveciennes et de Bougival

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite d'entretien du parcours de la Forêt domaniale de Marly – Bois de Louveciennes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et les documents s'y rapportant.

**Le Maire**  
  
**Luc WATTELLE**



Accusé de réception en préfecture  
078-217800929-20220630-2022-38-AR  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le 30 juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 23 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 21 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

\*\*\*\*\*

#### Etaients Présents :

M. WATTELLE,  
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,  
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

#### Adjoints au maire,

Mmes ROUAIX, LE GRAND, PIRES, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON  
MM. MEZURE, SEBBAH, CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, VERDYS, VINCENT

#### Conseillers municipaux,

#### Absents excusés :

Mme DUGAST donne pouvoir à Mme JAQUEMET  
Mme FELGERES donne pouvoir à Mme BUCHON-SCHULTZ  
Mme AUDOUZE donne pouvoir à M. PELLIGRI  
M. HUA donne pouvoir à M. WATTELLE  
Mme BLIN donne pouvoir à M. CUIGNET  
M.AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE  
M. SUCHET donne pouvoir à M. VERDYS  
M. BRUN donne pouvoir à M. VINCENT

\*\*\*\*\*

M. DIOT a été désigné secrétaire de séance.